

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U20 RÉGIONALE MASCULINE

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralité

Le Championnat **U20 Régionale Masculine** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

1. Candidatures

Les candidatures sur dossier se font directement auprès de la Ligue Régionale.

Les 72 meilleurs dossiers seront choisis pour effectuer un championnat Régional

Pour les règles de participation des équipes en CTC, se reporter à l'article 45.1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

2. Engagement dématérialisé sur FBI

La confirmation de l'engagement se fait directement sur FBI, par chaque club, impérativement avant la date de clôture dématérialisée.

Article 3 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

Voir le document « Formule U20M »

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
	Extérieur	5 minimum / 10 maximum
Types de licences autorisées	1C, 2C, 0CT,1AST, 2AST,1ASTCTC,2ASTCTC	5 (dont 2, 2C maximum)
	0CAST (Hors CTC)	0
	ASP	0
	0C	Sans limite
	Pour Inter équipe	5 minimum du club porteur
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	
	Vert	Sans limite
	Jaune	
	Orange	Sans limite

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 6) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 20 matchs donc participation minimum de 10 rencontres pour pouvoir prendre part au phases finales.

Article 6 - Catégorie d'âge

Le championnat U20 Régionale Masculine est réservé aux jeunes garçons nés en 2003, 2004 et 2005. Les joueurs nés en 2006 et 2007 qui ont obtenu un surclassement régional peuvent également participer à cette compétition.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le dimanche à 15h30.

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts-temps de 10 minutes chacun avec une pause de 2 minutes entre le 1^{er} et le 2^{ème} quart-temps, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quart-temps, et une pause de 10 minutes entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quart-temps.

Le temps d'échauffement est au minimum de 20 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, jusqu'au 10 Septembre 2022.

Les horaires autorisés sont :

Le samedi : de 17h30 à 20h30Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de TAILLE 7. La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

<u>Article 10 – Modification des règles du Basketball</u>

VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2022-2023

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.

Règlement sportif particulier U20M, version Adaptée du 23/09/2022

